

*Répression de la criminalité*

variété de cours, et que c'est un bien. Nous avons informatisé notre système scolaire. Nous avons fait de l'élève un être fiché et lui avons collé un horaire rigoureux établi par ordinateur. On s'y est bien mal pris pour le faire.

Nous avons établi ce qu'on appelle un système de cours dispersés. Pendant la première période, un élève peut avoir un cours d'anglais avec trente autres élèves. A la prochaine période, un cours de mathématiques peut-être où il ne retrouvera que deux élèves du même groupe. Puis, ce sera un cours de français où il ne connaîtra aucun élève. Nous avons enlevé à ces élèves toute possibilité d'appartenir à un groupe important. Nous les empêchons de vivre dans un groupe et d'apprendre à vivre collectivement.

Quand j'allais à l'école, et je suis sûr que c'est le cas de la plupart des députés, nous avions une classe permanente. Nous avançons avec cette classe. Nous faisons partie de ce groupe. Les professeurs connaissent leur élèves. Dans l'incident de Brampton, deux professeurs cherchaient cet élève le même jour. Je suis sûr que ces deux professeurs ne savaient ni l'un ni l'autre qu'il était l'un de leurs élèves.

Cela crée un problème réel d'appartenance dans les écoles à cause des cours dispersés. Je consacre peut-être plus de temps à la question que je ne le devrais, mais nous créons là, il me semble, un précédent bien dangereux pour notre société.

Nos jeunes n'apprennent pas à s'intégrer dans un groupe de leurs pairs quand ils sont ainsi éparpillés. Quand ils quittent l'école, ce qu'ils ont tôt fait de faire, parce qu'ils n'ont fait partie d'aucun groupe à l'école, ils ne savent pas comment s'intégrer dans la société. Ils entrent en conflit avec elle. Ils n'ont pas appris à avoir avec les membres de la société les rapports qui s'imposent. Nous sommes en train de créer un élément dans notre politique sociale qui entraînera inévitablement une violence accrue.

J'aimerais maintenant parler brièvement du bill. Je ne le trouve pas parfait. Je n'arrive toutefois pas à comprendre pourquoi il fait l'objet d'une telle opposition alors qu'il renferme de très bons éléments. L'opposition édulcore certains aspects. Il faut considérer certains objectifs fondamentaux.

Ce bill essaie d'empêcher les criminels et les psychopathes de mettre la main sur des armes à feu. Ce n'est pas chose facile. Ce bill est peut-être très imparfait dans ce sens, mais du moins il essaie.

Je ne pense pas que la méthode exposée dans le bill pour l'enregistrement du nom du propriétaire d'une arme à feu soit très efficace. Cela pose vraiment des problèmes. Je n'aime pas l'idée des deux garants. J'ai contresigné des passeports, pendant des années et tout ce que je faisais c'était dire que je connaissais l'intéressé, un étudiant d'habitude, depuis deux ans. Je n'avais pas à dire que cette personne me plaisait ni que je la trouvais bonne, mauvaise ou neutre. Je devais dire que je connaissais depuis deux ans la personne dont le nom figurait sur le passeport.

● (1550)

En fait, en tant que répondant, je ne me serais pas opposé à ce qu'on me demande si telle personne était, oui ou non, une bonne personne, s'il me fallait évaluer les qualités morales ou autres de cette personne. Il s'agit d'une chose qu'il faut envisager un peu différemment. En effet, je pense qu'il faut accorder l'autorisation au propriétaire de l'arme, parce que, il ne faut pas l'oublier, l'objet du bill est d'empêcher les criminels et les psychopathes de posséder des armes. D'une certaine manière, on doit pouvoir enregistrer un individu du seul fait qu'il demande une autorisation, ensuite, demander à la police ou à d'autres

autorités d'examiner le permis et, de la sorte, s'assurer que le requérant n'est pas un criminel connu, ou plus important encore, qu'il n'est pas un psychopathe dangereux, qui pourrait utiliser une arme à des fins de violence. Ce serait peut-être une meilleure façon d'aborder le problème. Le même certificat d'enregistrement pourrait servir à l'achat de munitions, d'un autre fusil, etc.

Le deuxième objectif de la loi concerne le maniement des armes à feu. Une des choses que l'opposition n'a pas mentionnée dans le débat, c'est le nombre de décès causés par les armes à feu. En 1974, dernière année pour laquelle nous avons des chiffres, quelques 1,500 personnes ont perdu la vie au Canada à cause d'une arme à feu. Seulement 269 décès étaient des homicides, dont les deux tiers, je crois, ont été commis sur des personnes connues du meurtrier. Par conséquent, il est donc vraiment question de l'emploi des armes à feu dans un milieu familial. Plus d'un millier des décès causés par une arme à feu étaient des suicides. Mais ce ne sont pas vraiment des criminels.

La personne qui se suicide n'est pas un criminel. Par contre celui qui s'enivre, se querelle avec quelqu'un et la tue, n'est pas, au fond, un criminel. Voilà les dangers dont il faut se préoccuper. Car cela représente plus des quatre-cinquièmes de tous les décès causés par des armes à feu. Je ne sais pas comment nous pourrions réduire les chiffres. Selon moi, ils sont extrêmement importants. Je ne sais pas si le bill traite efficacement de cet aspect. Certaines mesures sont possibles. Mais de là à affirmer qu'on impose des restrictions au citoyen honnête et qu'on ignore le criminel, c'est laisser complètement de côté les statistiques.

Je pense que le bill traite de questions importantes. Par exemple, il faudrait préciser que c'est un acte criminel que de laisser un fusil chargé à la maison sur le siège d'une voiture, par exemple. Je pense que le bill doit entrer dans ces détails et décréter que de tels actes constituent des infractions criminelles. J'espère que des amendements seront proposés en ce sens.

D'autre part, le bill est une tentative pour réprimer la criminalité. Nous avons tous accepté, je pense, que certaines dispositions du bill prévoient que toute personne qui utilise une arme pour commettre un crime soit punie de ce fait même, en plus de la sentence inhérente au crime. Un an ne suffit pas. Je proposerais de deux à quatorze ans au lieu d'un à quatorze ans.

Un autre aspect important de ce bill est qu'il autorise la police à confisquer les armes à feu quand il y a un risque réel, et que leur emploi présente un danger éventuel. Je crois que la police doit pouvoir confisquer les armes. Lorsqu'un individu a des habitudes violentes, lorsqu'une personne se livre à la boisson, lorsque, dans le cas d'une querelle entre mari et femme, la femme craint d'être tuée par son mari qui possède un pistolet, il est important que la police puisse confisquer cette arme.

Encore une chose. J'ai du mal à comprendre ceux qui disent que si le criminel éventuel n'a pas de pistolet, il se servira d'une autre arme. J'ai entendu parler d'un incident. Il s'agit d'une personne que je connais assez bien. Une personne qui avait bu en a poignardé une autre. Celle-ci s'en est remise. L'auteur du crime était un ancien combattant de la guerre de Corée et de la Seconde Guerre mondiale, un expert dans l'utilisation des armes à feu. Il aurait certainement tué l'autre personne s'il avait employé un pistolet. C'est pourquoi je pense qu'il est important de se rendre compte que l'arme à feu est plus meurtrière que le couteau et je crois que le bill contribue à le faire comprendre.